



Collombey-Muraz, le 16 octobre 2018

**Courrier A**

Monsieur  
Olivier Ostrini  
Ch. Pré d'Ile 6  
1868 Collombey-le-Grand

**Réponse au postulat du 22 août 2017, intitulé "Postulat pour l'implantation de panneaux solaires sur notre commune", accepté en séance du Conseil général du 16 octobre 2017**

Traité par : Secrétariat municipal  
N/réf. : BUY - mol

Monsieur le Conseiller général,

Nous nous référons à votre postulat cité en titre, accepté par le Conseil général le 16 octobre 2017, dans le cadre duquel vous demandez à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer un maximum de panneaux solaires sur des édifices tant publics que privés, afin d'améliorer l'alimentation en énergie renouvelable de notre population. Votre intervention a fait l'objet d'un examen attentif de la part de l'Autorité municipale. Dans ce contexte, en tant que premier signataire, vous trouvez ci-après, dans le délai réglementaire, le rapport produit par le Conseil municipal.

L'Autorité précise en premier lieu que l'obtention du label Cité de l'Energie par la commune de Collombey-Muraz en 2015 a permis de définir les piliers de sa politique énergétique, reposant à la fois sur la réduction des besoins énergétiques et l'augmentation de l'autonomie énergétique communale par la promotion des énergies renouvelables. Dans ce contexte, l'obtention de ce label a posé les fondements d'une politique énergétique qui, d'ores et déjà, va dans la direction que votre postulat souhaite voir emprunter la Commune.

En effet, dans le courant de l'année 2017, sous la responsabilité de la déléguée à l'énergie et de la délégation communale de l'énergie, le Conseil municipal a décidé de mandater un bureau spécialisé (le bureau Rhyner Energie, installé sur le territoire communal), afin d'analyser le potentiel solaire de l'ensemble des bâtiments communaux.

Le mandat d'étude demandait les analyses suivantes :

- faisabilité et pertinence de la pose d'installations solaires photovoltaïques sur le toit des bâtiments communaux
- analyse détaillée sur les bâtiments les plus prometteurs avec un dimensionnement et un chiffrage grossier de ces installations
- évaluation du taux d'autoconsommation possible sur ces bâtiments

Il est ressorti de cette étude que sur un total de 32 bâtiments communaux, 9 d'entre eux présentent un potentiel pour une installation solaire photovoltaïque, selon l'ordre de priorité suivant :

1. EMS et 2. école sous-l'église (communauté d'autoconsommation)
3. Structures jeunesse / vestiaires des Plavaux (communauté d'autoconsommation)
4. Complexe des Perraires (Ecole, salle polyvalente/piscine/bibliothèque, CO)
5. Ecole du Corbier (simultanément à une réfection du toit)
6. Grange Villageoise (concordance entre consommation et production d'électricité)

Vous trouvez ci-après le tableau récapitulatif de l'analyse énergétique de ces bâtiments avec les remarques émises par le bureau mandaté.

nom élément	Type de toit	Orientati on	pen te	ombrage proche	ombrage lointain	Consom. Élect. annuelle [kWh]	Faisabilité	Pertinence	Priorité	Remarques	
Sous l'Eglise - La Charmaie	Plat	Sud	0	rien	Montagne au SO	390'000 EMS 27'708 école	Oui	Oui/l'EMS, moyen/l'école	<b>1 EMS 2 école</b>	L'EMS a une consommation permanente très grande, d'où une bonne autoconsommation, mais le prix de l'électricité est très bas. L'école est fermée env. durant 30% de la bonne production solaire. Communauté d'autoconsommation EMS-école.	
Structure Jeunesse+Vestiaires Plavaux	Pas tout plat ou plat sur les vestiaires	Sud	qqs degrés pour struct. jeunesse plat pour vestiaires	Rien pour structure jeunesse, mais celle-ci ombre partiellement les vestiaires.	Montagne au SO	98'000	Oui	Moyen/bon	<b>3</b>	La consommation électrique serait plus en phase avec la production. Possibilité de créer une communauté d'autoconsommation avec tous ces bâtiments communaux (un compteur d'entrée, pour augmenter la consommation globale et profiter de meilleurs tarifs)	
Perraires - gym- piscine- bibliothèque	Plat	Sud	0	rien	Montagne au SO	240'000	Oui	Moyen	<b>4</b>	L'école est fermée durant env. 50% de la bonne production solaire. Impact sur l'autoconsommation.	
Perraires- Ecole primaire	Plat	Sud	0	rien	Montagne au SO			Moyen	<b>5</b>		
Agrandissement	Plat	Sud	0	rien	Montagne au SO			Oui	Moyen		<b>6</b>
Perraires - Cycle d'orientation	Plat	Sud	0	rien	Montagne au SO			80'000	Oui		Moyen
Ecole primaire Corbier	Plat	Sud	0	rien	Montagne loin à l'O	168'000 Partie de chauffage électrique?	Oui	Moyen	<b>8</b>	L'école est fermée durant env. 50% de la bonne production solaire. Impact sur l'autoconsommation.	
La Grange Villageoise	Toit en pente	SE	estimé à 15°	Montagne au S et à l'O	Montagne au S et à l'O	8'100	Oui	Moyen/bon	<b>9</b>	Consommation de l'utilisation des bureaux en phase avec la production solaire (sauf les périodes de congé)	

Le retour sur investissement des différents projets indique un potentiel certain, bien que calculé de manière basique. Il se situe entre 13 et 22 ans et donc en dessous de la durée de vie des installations qui pourraient y être construites. La réunion des consommateurs (communauté d'autoconsommation) constitue un élément important dans l'amélioration du retour sur investissement, permettant potentiellement de passer dans la catégorie des gros consommateurs (marché libre) et d'améliorer l'autoconsommation.

Bien que les résultats de l'étude indiquent que tous les projets soient rentables, il faut tout de même préciser qu'il n'en demeure pas moins difficile de faire une évaluation sûre de la rentabilité d'une installation solaire photovoltaïque sur la base de critères économiques au vu de la variation des prix de l'électricité dépendant du distributeur d'électricité.

Néanmoins, se basant sur les conclusions de cette étude, le Conseil municipal a opté pour la mise en œuvre des investissements nécessaires à l'équipement des bâtiments communaux présentant un potentiel pour une installation solaire photovoltaïque, qui ont été intégrés dans le plan quadriennal des investissements communaux. A cet effet, le Conseil municipal a décidé de proposer au Conseil général l'inscription d'un montant au budget 2019 pour la réalisation d'une installation photovoltaïque sur le complexe EMS/Ecole-sous-l'église.

Concernant les possibilités de subventions existantes pour les citoyens, le Conseil municipal tient à rappeler et vous invite à consulter les indications et conseils qu'il a répertoriés sur le site internet communal (voir les différents onglets que l'on trouve sous : <http://www.collombey-muraz.ch/commune/energie-293.html>).

En outre, l'Autorité précise que la mise en place de subventions pour les particuliers au niveau communal fait actuellement l'objet d'une réflexion par sa délégation énergie. Cela nécessite toutefois une analyse approfondie, s'appuyant notamment sur le document de planification énergétique territorial PlanETer et qui devra notamment déterminer quel type de subvention(s) sont envisageable, selon quelles conditions, sur quel mode de financement, pour quels montants, etc... Lorsque cette analyse aura abouti, elle entrainera potentiellement l'inscription de montants dans de futurs budgets, que le Conseil général pourra valider ou refuser.

Enfin, nous terminons notre réponse à votre intervention en précisant, concernant votre remarque sur la possibilité d'agir au niveau du plan de zone, que notre déléguée à l'énergie sera intégrée aux réflexions portant sur la refonte du PAZ / RCCZ actuellement en cours et qui se poursuivront dans le courant des 2 prochaines années en tout cas. Dans ce contexte, elle amènera son expertise et analysera la possibilité d'inclure les éléments et recommandations du concept énergétique développé dans le document PlanETer.

En espérant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations distinguées.

Yannick Buttet  
Président

Laurent Monnet  
Secrétaire municipal

Copie : Monsieur Côme Vuille, Président du Conseil général